



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/1995/WG.6/L.1
9 janvier 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquantième et unième session
Point 23 de l'ordre du jour provisoire

Groupe de travail préliminaire à composition non
limitée sur un projet de déclaration relative au
droit et à la responsabilité des individus, groupes
ou organes de la société de promouvoir et de protéger
les droits de l'homme et les libertés fondamentales
universellement reconnus

Dixième session
16-27 janvier 1995

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Travaux sur un projet de déclaration relative au droit et à la responsabilité des individus, groupes ou organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, qui devra être soumis à la Commission conformément à la résolution 1994/11 du Conseil économique et social.
